

POLITIQUE DE FORMATION EN RCR (Réanimation cardiorespiratoire)

La Politique de formation en réanimation cardiorespiratoire (RCR) décrite dans ce document s'applique à tous les étudiants qui sont inscrits à des programmes de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal qui impliquent des stages cliniques (Pharm. D., QeP, MPA, etc.). **Les étudiants ont l'obligation de s'y conformer.**

SVP lire attentivement les informations et directives suivantes **afin d'éviter les conséquences** que pourraient entraîner des retards dans la remise des documents.

1. **Pourquoi avoir une Politique de formation en RCR?**

En sachant comment réagir en cas d'urgence cardiaque, on peut augmenter de 30 % ou davantage les chances de survie et de rétablissement des victimes (source : *Fondation des maladies du cœur*). En tant que professionnel de la santé, exposé quotidiennement à des patients souffrant de maladies cardiaques ou autres pathologies, il s'avère donc important et pertinent pour nos étudiants en pharmacie de savoir comment effectuer ces techniques.

Dans le cadre du *Règlement sur l'administration d'un médicament par un pharmacien*, l'Ordre des Pharmaciens du Québec (OPQ) exige, entre autres, que le pharmacien détienne une **certification RCR de niveau intervenant en soins de santé** ^(1,2).

2. **Où puis-je suivre la formation RCR?**

L'Association des étudiants en pharmacie (AEPUM : <https://aepum.info/>) organise annuellement une formation dans les locaux de la Faculté, les dates vous seront communiquées ultérieurement par votre association. Plusieurs organismes sont officiellement reconnus pour leurs formations RCR : Fondation des maladies du cœur, Ambulance St-Jean, Croix-Rouge canadienne. Si vous choisissez de suivre une formation donnée par un autre organisme que ceux précédemment mentionnés, veuillez-vous assurer que la formation reçue suive les lignes directrices d'un de ces organismes, sinon votre certification sera refusée. ATTENTION : le niveau accepté par la Faculté pour cette formation est : « SIR », « SVR » ou « Professionnel de la santé ».

3. **Quel document dois-je remettre?**

Une preuve d'attestation de formation RCR est valide si :

- La date de validité dépasse le **1^{er} juillet 2022**. À noter que cette date s'applique à tous les étudiants, qu'ils effectuent ou non un stage lors de leur première année.
- Elle est émise par: Fondation des maladies du cœur, Ambulance St-Jean, Croix-Rouge canadienne, ou tout organisme attestant que la formation suit les lignes directrices d'un des 3 organismes précédemment nommés (Si ce n'est pas inscrit sur votre carte de certification RCR, une preuve vous sera demandée).
- **Le niveau accepté par la Faculté pour cette formation est : « SIR », « SVR » ou « Professionnel de la santé ».**
- **La formation doit minimalement couvrir les trois exigences suivantes :**
 - **Réanimation cardiorespiratoire et manœuvres en cas d'obstruction des voies respiratoires sur un adulte, un enfant et un bébé**
 - **Utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)**
 - **Utilisation d'un système de ventilation masque et ballon**

4. Où et quand dois-je retourner les documents dûment complétés?

Si vous suivez la formation organisée par l'AEPUM, aucune preuve n'est à fournir. L'équipe des stages recevra la liste des participants ayant réussi la formation.

Si vous suivez une autre formation ou possédez une certification RCR valide, niveau intervenant en soins de santé, vous devez nous faire parvenir une copie de la certification RCR et une preuve que les trois critères cités ci-dessus ont été couverts par la formation **avant le 06 décembre 2021 à 16 h.**

- L'attestation RCR, au format PDF, doit être envoyée par courriel à pharm-vacc-rcr@pharm.umontreal.ca
- Le fichier doit être identifié tel que suit : NOM_Prenom_matricule_RCR

5. Quelles sont les conséquences si je ne remets pas une attestation valide à la date mentionnée?

Tout étudiant n'ayant pas remis une attestation valide de formation en réanimation cardiorespiratoire à la date limite fixée s'expose aux conséquences suivantes :

- Non activation du dossier de l'étudiant dans le système de gestion des stages et exclusion du processus d'assignation pour les stages. L'étudiant devra donc effectuer son stage à une date ultérieure lorsqu'il remettra sa preuve de certification. Selon la durée du retard, les stages pourraient être reportés d'une année.
- Au moment du processus d'assignation pour les milieux de stages, l'étudiant se verra attribué un stage après l'assignation de tous les étudiants ayant respecté les délais.
- Tout étudiant ne respectant pas la politique de certification RCR pourrait également recevoir une pénalité dans son dossier des compétences transversales.

6. Que se passe-t-il lorsque ma certification RCR expire durant mon programme d'étude?

La **certification RCR doit être valide durant la totalité des stages de votre programme**. Il est de la responsabilité de chaque étudiant de maintenir celle-ci à jour tout au long de leur programme d'étude.

Personne ressource :

Caroline Fasano,

Coordonnatrice des stages en pharmacies communautaires,

pharm-vacc-rcr@pharm.umontreal.ca

(1) <https://www.opg.org/nouvelles/vaccination-queles-formations-suivre/>

(2) <https://www.opg.org/pratique-professionnelle/questions-de-pratique/les-nouveaux-diplomes-en-pharmacie-doivent-ils-egalement-suivre-les-formations/>